

Délibération n° D-2015-32 (09/10/2015)

OBJET : Poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 15 heures en accompagnement piano sur l'antenne de Manosque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2014-25 (18/12/2014) relative au tableau des cadres d'emplois du Conservatoire ;

Exposé des motifs –

Le professeur d'accompagnement piano de l'antenne de Manosque a quitté ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 2015. L'avis du comité syndical est sollicité sur le maintien du poste. Plusieurs options pour le poste d'accompagnement piano de Manosque sont envisagées :

- Maintien du poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à 15 heures au tableau des cadres d'emplois ;
- Suppression de poste d'AEA principal de 1^{ère} classe à 15 heures ;
- Création d'un poste d'AEA principal de 1^{ère} classe à 10 heures

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le maintien du poste d'assistant d'enseignement principal de 1^{ère} classe à 15 heures sur l'antenne de Manosque ;

D'approuver le remplacement de cet enseignant par le recrutement d'un enseignant d'accompagnement piano relevant du même cadre d'emploi ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	1		
2	CCABV			1
4	Département	3		

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 octobre 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,
Brigitte REYNAUD.

